

**PAYS DU NEUBOURG**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 octobre 2025**  
**Extrait des délibérations n°3**

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 027-242700607-20251006-2025\_0280-DE

Date de convocation : le 30 septembre 2025. Date d'affichage : le 30 septembre 2025.

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 6 octobre 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : Salle polyvalente de Hondouville.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HÉNON.

Membres en exercice : 56      Présents : 46      Pouvoirs : 4

Toutes les communes étaient représentées sauf : VENON

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLAIENTS
BACQUEPUIS	HUREL William - Excusé	BRIZARD Marie-Odile
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIÈRE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth -
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Excusé
EMANVILLE	DULUT Thierry – Excusé	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice - Excusé
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles	
	FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT-LAURENT Martine	LEGRAND Catherine - Excusée
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTÉ Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Absent	
	RECOLARD Sandrine	
	BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabel - Excusée - POUVOIR : I. VAUQUELIN DAVOUST Francis DETAILLE Edouard - Excusé - POUVOIR : F. BRONNAZ LE MERRER Anita LEROY Hélène – Excusée LEVAVASSEUR Katiana – Absente ONFRAY Didier Excusé - POUVOIR : A. CHEUX VAUQUELIN Isabelle	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien - Excusé
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine - Excusée	SASS Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît – Excusé POUVOIR L. BUSSIÈRE	GARREAUD Virginie – Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT Odile
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEN Eric
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia - Absente	
VENON	PICARD Philippe - Absent	CHOMONT Hélène - Absente
VILLETTE	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

**COMPETENCE FAMILLE**

**Objet : Pôle animation jeunesse – Validation du projet « Bien manger pour bien bouger »**

Le pôle animation jeunesse (PAJ) du Pays du Neubourg a présenté un projet intitulé "Bien manger pour bien bouger" auprès du programme LEADER (cf. délibération du 10 mars 2025). Ce projet vise à sensibiliser les participants à l'importance de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique, tout en abordant des problématiques telles que la violence dans le sport et les différentes carrières possibles dans ce domaine.

Le projet "Bien Manger pour Bien Bouger" a pour ambition de contribuer à une meilleure santé physique et mentale des participants, dans un environnement respectueux, inclusif et motivant pour tous.

Ce projet a été validé par la commission LEADER lors de la présentation orale du 29 avril 2025.

**La présente délibération vaut pour acceptation du projet (en annexe) avec la mise en place des actions sur deux ans à partir de la date de délibération.**

Le budget global du projet s'élève à 20 781.62 euros HT pour 2 ans.

La subvention LEADER demandée est de 80 %, soit 16 625.30 euros.

Pour cela, il est proposé :

- D'approuver le présent rapport de présentation,
- De valider le projet « bien manger, pour bien bouger » porté par le pôle animation jeunesse et subventionné par le programme LEADER
- D'autoriser le président à signer tous documents relatifs à ce projet,
- D'inscrire les crédits correspondants aux budgets 2025 et suivants.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 26° par renvoi à l'article L5211-10,

Vu la délibération du conseil communautaire n°15 en date du 10 mars 2025 portant sur la demande de subvention pour le projet « bien manger, pour bien bouger »,

Vu l'avis favorable de la commission famille en date du 16 septembre 2025,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 29 septembre 2025,

Vu le projet « bien manger, pour bien bouger »,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation,
- Valide le projet « bien manger, pour bien bouger » porté par le pôle animation jeunesse avec la mise en place du projet sur deux ans (cf. annexe), subventionné par le programme LEADER,
- Autorise le président à signer tous documents relatifs à ce projet,
- Inscrit les crédits correspondants aux budgets 2025 et suivants.

**Adoptée à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance**  
Jérôme HENON



**Le Président,**  
Jean-Paul LEGENDRE

